

Image not found or type unknown



Divorce amiable / regles financieres

Par **RaphaelPeguy**, le **22/01/2008** à **15:45**

Bonjour
Mon epouse et moi souhaitons divorcer à l'amiable, afin de protéger au maximum les enfants, et réduire les frais.
Nous sommes d'accord sur la garde des enfants, qui incombera à mon épouse, et je les prendrai 1 week-end sur 2 + des semaines de vacances.
Quelles sont les règles pour déterminer la pension alimentaire que je devrai verser ?
Dans le partage des biens, devons nous prendre en consideration la valeur à neuf ou déduire un amortissement ?
Merci pour votre aide